

ANSOUIS



RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

17 JUIN 2021 – 18h30

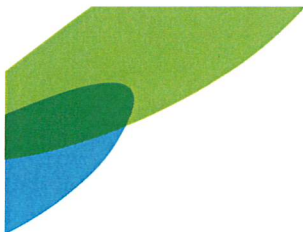
Monsieur G. de Sabran Pontevès accueille les participants et se dit *«très heureux d'accueillir les membres du conseil dans son humble salle des associations.*

La commune est la base de nos institutions et de la nation, qu'on n'y touche jamais.

Un début de liberté retrouvée sans masque, revoir les visages et les sourires. Vive la Nation, vive la France et vive mon village que j'adore».

Mylène Garcin est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des présents et des procurations.
Il souhaite un joyeux anniversaire à Nathalie Lebouc.



Sommaire



1. **Petites villes de demain – Adhésion et signature de la convention,**
2. **Petites villes de demain – Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet,**
3. **Signature d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)**

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : Il y a des sujets (à l'ordre du jour) qui nécessitent des explications



1. Petites villes de demain – Adhésion et signature de la convention

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Le dispositif Petites villes de demain, une déclinaison de l'ORT**
 - Le soutien à la revitalisation des centres villes constitue une des priorités du gouvernement.
 - ✓ Création d'un nouveau dispositif : l'opération de revitalisation des territoires (ORT) par la loi (Elan) octobre 2018 ,
 - ✓ la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :
 - ❖ renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
 - ❖ favoriser la réhabilitation de l'habitat;
 - ❖ faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux
- Cotelub a candidaté au dispositif ORT
 - Sept 2020
 - 2 axes
 - ✓ Projet de Pôle d'échange Multimodal de dimension régionale
 - ✓ ORT multi intercommunalités : Le commerce local/tourisme/mobilité douce

www.cotelub.fr



1. Petites villes de demain – Adhésion et signature de la convention

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Le dispositif Petites villes de demain**
 - Lancement 1^{er}/10/2020
 - S'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants,
 - Objectif de conforter le **rôle de centralité**, de renforcer le maillage territorial et de leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir.
 - vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour,
 - Le budget du programme, au moins 3 milliards d'euros sur six ans,
 - trois piliers :
 - ✓ soutien en ingénierie,
 - ✓ financements sur mesure
 - ✓ accès à un réseau grâce au " club Petites Villes de demain".

www.cotelub.fr



1. Petites villes de demain – Adhésion et signature de la convention

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Le dispositif Petites villes de demain**

- Reprise par le préfet de l'ORT avec application des critères petites villes de demain

- ✓ 3 communes retenues

- ❖ Cadenet
- ❖ Mirabeau
- ❖ La Tour d'Aigues

- Signature d'une convention avec l'Etat entre les 3 communes et Cotelub

- ✓ Cotelub chef de file

www.cotelub.fr

Monsieur le Président donne lecture des diapositives.

Monsieur le Président : Je sais qu'il y a beaucoup de questions,

B. Margaillan : De quelle manière les villes ont été retenues et par qui ?

Monsieur le Président : La ville centre a été retenue – La Tour d'Aigues et ensuite l'ORT déposé en 2019 a été reprise par Monsieur le Préfet, donc Mirabeau pour la gare. JM. Brabant s'est étonné auprès de la sous-préfète de ne pas voir sa commune retenue, puisque Cadenet fait la même taille que La Tour d'Aigues.

JM. Brabant : J'ai pris connaissance de l'appel à candidature et ai appelé la Sous-préfecture qui a validé la candidature de Cadenet, puis cela a été validé par la Préfecture. J'ai alors appris que La Tour d'Aigues et COTELUB avaient également déposé un dossier.

A. de Villebonne : Pourquoi pas Villelaure ?

J. Natta : Il aurait fallu que les autres communes soient informées.

Monsieur le Président : Je rappelle que La Tour d'Aigues avait déjà déposé sa candidature pour le cœur de ville il y a plusieurs années, ensuite il est vrai qu'il était prévu une concertation mais comme COTELUB a été repêchée pour la gare la concertation n'a pas pu avoir lieu.

JM. Brabant : J'ai déposé la candidature de Cadenet à la suite de la lecture du plan de relance directement auprès de la sous-préfecture. Ensuite mon conseil a validé la candidature.

J. Natta : Mais c'est juste dans un souci de transparence, on ne remet pas vraiment en cause PVD¹

Monsieur le Président : C'est vrai qu'il y aurait pu avoir plus de transparence.

JF. Lovisolo : Dans le dispositif PVD, ce sont les communes qui sont visées par le plan de relance et pas la communauté. Chacun dépose son dossier. Il y a des critères d'éligibilité. Je vous propose de prendre en charge les 20% du reste à charge du poste de chargé de mission, par les 3 communes au prorata de leur population.

Monsieur le Président : Je suis content que tu aies changé d'avis sur le sujet mais on verra ça après. C'est le point suivant de l'ordre du jour.

F. Laroche : Je ne comprends pas la concertation

JF. Lovisolo : C'est une demande communale, mais l'Etat impose un chef de file – la com com.

La discussion portait sur la création d'un poste que je ne souhaitais pas parce que les problématiques sont communales et le poste intercommunal.

¹ PVD : Petites Villes de Demain

F. Laroche : Mais depuis quand on sait que l'interco doit porter ce projet puisque l'argument avancé pour l'absence de concertation est le manque de temps ?

Mme la DGS : Depuis moins d'un mois.

Monsieur le Président : A Apt, par exemple, la communauté de communes n'est pas concernée, il n'y a qu'Apt qui est labélisée. Nous avons 3 communes et COTELUB qui ont des projets, donc la Préfecture a voulu que la communauté de communes soit chef de file.

M. Partage : Donc on a été mieux lotis que les autres puisqu'on a plusieurs communes.

S. Maugan-Curnier : Mais moi en arrivant en juillet je n'étais pas au courant c'est ce qui me dérange.

JM. Brabant : Tu l'as reçu comme moi, dans le cadre du plan de relance il y a ce dispositif.

B. Margaillan : Mais donc chaque commune va signer une convention ?

Monsieur le Président : Non une seule convention pour les 4 participants.

N. Salerno : On aurait pu être retenus ? On peut rattraper le coup ?

Monsieur le Président : Je ne sais pas si vous auriez été retenus, mais on va rattraper ça avec le CRTE et la répartition devra être équilibrée et équitable et je vous informerai en toute transparence. Nous allons voir la sous-préfète le 22 juin, avec les autres aggro., et je souhaite que les communes rurales ne soient pas oubliées.

En tout état de cause, l'enveloppe ne sera pas différente de celle du CRTE. Je garantis et promets une répartition équitable du CRTE.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à la majorité par
36 voix POUR
2 ABSTENTIONS – B. Margaillan – F. Bonnet*

*Monsieur Jean-Luc Borel quitte l'assemblée et donne procuration à Geneviève Jean
pour le reste de la séance*



2. Petites villes de demain – Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Poste financé**
 - Collectivités adhérentes au programme Petites villes de demain.
 - mission de définir et mettre en œuvre le projet de territoire d'une ou plusieurs collectivités lauréates au programme.
 - Trois partenaires contribuent au financement de cette mesure : l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH.
- **Taux et montant du financement**
 - subvention de 75% du coût du poste.
 - plafond maximum de l'aide est de 45 000 à 55 000 €. (si OPAH RU)
- **Période du financement**
 - Le financement annuel de 75%, mobilisable toute la durée du programme (2021-2026) est reconductible.
- **La demande de subvention doit être présentée obligatoirement par la structure porteuse du poste.**

www.cotelub.fr



2. Petites villes de demain – Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Durée**
 - pour 18 mois
 - Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans et prendra fin :
 - ✓ Soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il est conclu,
 - ✓ Soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut se réaliser.
- **Caractéristiques**
 - emploi contractuel de catégorie A à temps complet.
 - principale mission : mise en place d'une méthodologie de conduite de projet permettant :
 - ✓ Cet emploi, rattaché à la Direction Générale des Services, sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée (contrat de projet) pour une durée de 18 mois.
 - niveau 1 (BAC + 5) dans le domaine du développement territorial (aménagement du territoire et urbanisme, sciences sociales, économiques, humaines, droit) et d'une expérience sur des missions similaires.
- **Cout**
 - Entre 40 et 45 K€

www.cotelub.fr

Monsieur le Président : JF. Lovisolo a anticipé sur la question et a indiqué qu'il ne voyait pas l'intérêt de ce recrutement. Cadenet est d'accord pour ce recrutement.

Il est proposé de répartir le reste à charge sur les 4 structures par convention : ¼ COTELUB et ¼ pour chacune des 3 communes. JF. Lovisolo et JM. Brabant sont d'accord.

P. Egg : Pourquoi délibérer si c'est imposé ?

Monsieur le Président : Pour créer le poste qui n'existe pas.

M. Partage : Comment allez-vous faire participer les communes ?

Monsieur le Président : On trouvera.

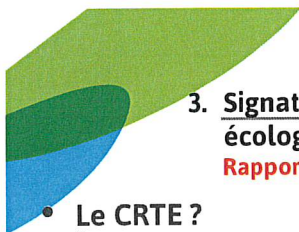
F. Laroche : Donc un quart du reste à charge sera supporté par COTELUB ?

Monsieur le Président : Oui

JL. Robert : Il est nécessaire de recruter une personne avec un haut niveau de compétences.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

La proposition est validée à la majorité par
36 voix POUR
2 ABSTENTIONS – B. Margaillan – F. Bonnet



3. Signature d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **Le CRTE ?**

- Un contrat sur 6 ans, et chaque année une convention financière
 - ✓ Signé, porté et animé en commun par l'État et l'EPCI
 - ✓ Signé aussi par les partenaires du territoire : communes, parc naturel régional du Luberon,
 - ✓ organismes publics divers (ENEDIS, ADEME...), collectivité départementale, etc.
- Fondé sur le croisement de deux démarches :
 - ✓ le diagnostic des enjeux écologiques du territoire (réalisé par le PNR du Luberon)
 - ✓ le projet de territoire de l'EPCI
 - ✓ 4 enjeux
 - ❖ Développer les mobilités durables (liaisons cyclables, cheminements piétons, points d'échange multimodaux...)
 - ❖ Accélérer la sobriété énergétique (rénovation thermique des bâtiments publics, énergies renouvelables...)
 - ❖ Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâtis (agriculture durable, gestion forestière, ressource et qualité de l'eau, gestion de la fréquentation touristique, gestion des déchets, patrimoine rural non protégé...)
 - ❖ Favoriser l'emploi et le cadre de vie quotidien (aménagement et valorisation des centres-bourgs)

www.cotelub.fr



3. Signature d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

- **contrats seront évolutifs ;**
 - des priorités pourront être inscrites dès le début du contrat ou être ajoutées au cours de son exécution..
 - En 2021, l'État et COTELUB signeront un contrat pour 6 ans : les maires seront également signataires en tant que «partenaires associés au contrat »
 - ✓ Chaque année, une convention financière CRTE récapitule les projets financés
 - ✓ Le vrai changement : le bonus pour les opérations en faveur de la transition écologique.
- **La signature du contrat est prévue avant le 30 juin 2021,**
- **Le dispositif petites villes de demain est intégré dans le Contrat de Relance par la Transition énergétique.**

www.cotelub.fr

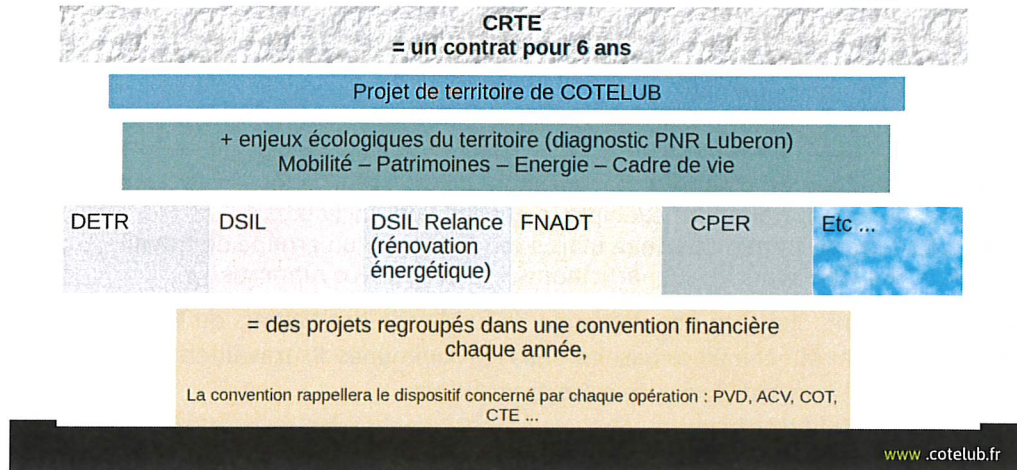


3. Signature d'un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch



En pratique :



Monsieur le Président : Nous sommes allés à Apt et la sous-préfète a décidé de confier le diagnostic au PNRL. J'ai fait ajouter l'emploi et l'économie qui n'avaient pas été intégrés.

Nous aurons un comité de suivi du CRTE qui se réunira périodiquement.

Le message premier de la sous-préfète est d'avoir des dossiers aboutis et nous devons les planifier dans le temps. Il faut qu'il n'y ait plus qu'à lancer la consultation.

P. Egg : Mais vous avez recruté pour nous aider ?

Monsieur le Président : C'est prévu mais pas encore en place ;

Le CRTE est une sorte de guichet unique sensé simplifier les demandes de subventions.

Plus aucune question n'étant soulevée, il est procédé au vote.

*La proposition est validée à l'unanimité par
38 voix POUR*

Questions diverses :

Décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire :

Marchés publics :

Réfection de la toiture du Grand Vallon - Attribué le 12/05/2021 à Les Jeunes charpentiers, pour un montant de 24 009 € HT

Etude de flux PEM Mirabeau – Attribué le 27/05/2021 à Systra, pour un montant de 44 140 €

MOE des gymnases de La Tour d'Aigues et Cadenet – Attribué le 27/05/2021 à Archi PHB, pour un montant de 84 600 €

Décision du Président :

Cession d'actif – Vente de mobilier

Monsieur le Président : Je fais le tour des conseils municipaux et nous avons fait le même constat avec le Président de la CCPAL, c'est la méconnaissance de la communauté de communes.

A Cadenet il y a une grosse interrogation sur la politique Jeunesse ; j'ai donc demandé à Madame Garcin de travailler sur cette question et il a été décidé de créer deux groupes de travail afin d'écrire les priorités et les axes d'actions : un groupe jeunesse et un groupe petite enfance. Les appels à candidature seront l'objet d'un mail à venir.

C. Serra préparera l'organisation d'une instance de travail sur la loi LOM.

JL. Robert : Sur la mobilité il y a le positionnement de la Région. Quelle est son influence et quelle place par rapport aux besoins des communes ?

F. Laroche

Proposition d'échanger et d'aborder la question de la sécurité et de la sûreté dans le cadre de la mutualisation. Comment traiter par exemple la question des incivilités ?

Il n'y a peut-être pas de solution parfaite mais il faudrait créer un groupe de travail.

Mutualisation : Bond en avant +/- 10 participants. Merci pour vos réponses.

Monsieur le Président : J'ai reçu une demande de la Maison des Métiers du Patrimoine qui recherche des chantiers. Essayez de réfléchir à vos besoins dans les communes. Ils travaillent la pierre sèche.

Je vous transférerai les coordonnées de cette association.

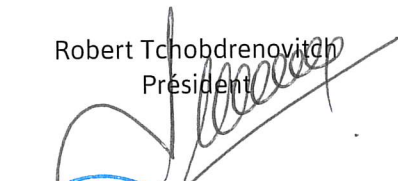
E. Maurel : Ils travaillent très bien

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h42

Mylène Garcin
Secrétaire de séance




Robert Tchobdrenovitch
Président




**Ce procès-verbal a été validé à l'unanimité des membres du conseil communautaire
lors de la séance du 22 juillet 2021**